Agadir : Polémique chez les opticiens

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-02-2008 00:20:00

· Le syndicat de la profession accuse une association de Fès de concurrence déloyale

Branle-bas de combat dans le milieu des opticiens à Agadir. Des membres du Syndicat régional de la profession dans la ville, multiplient, ces derniers jours, les contacts pour dénoncer les faits d'une association. Il s'agit de l'association Atannwir Lilbassariate dont le siège est à Fès mais dont les actions s'étendent à tout le Royaume. En effet, cette entité, créée en 2006, organise souvent, en partenariat avec d'autres ONG à travers plusieurs régions, des caravanes médicales.

Mais ce ne sont pas tant ces actions itinérantes qui dérangent les représentants du Syndicat. Ces derniers reprochent à l'association Atannwir Lilbassariate de vendre, lors d'opérations médiales gratuites, des verres de lunettes aux bénéficiaires. Ainsi, durant les journées médicales, l'association offre un test visuel gratuit, et, pour tout achat de verres, une monture est offerte.

Contacté par L'Economiste, Tariq Oudghiri, président de l'association Atannwir Lilbassariate, ne nie pas la vente de verres de lunettes lors des rencontres médicales gratuites. Il donne toutefois deux explications à l'acte de commerce effectué. «L'achat du verre par les bénéficiaires est une manière de les faire adhérer à notre association», explique Oudghiri. Mais les intéressés sont-ils au courant de leur potentielle adhésion?
Quoi qu'il en soit, le président de l'association en question donne une autre explication: «Le verre de lunettes est travaillé par des opticiens, c'est à eux que nous versons donc la plus grosse partie du prix payé. Nous ne gardons qu'une petite part du montant de chaque vente pour couvrir nos frais de déplacement.»
Et d'ajouter: «Bien sûr, plus le déplacement sera lointain par rapport à notre siège, plus la part de la vente retenue sera importante.»

Mais qui sont ces opticiens qui collaborent avec l'association? Aucune précision ne sera donnée à ce sujet. Même dans la relation avec les bénéficiaires des opérations médicales, personne ne le saura. Lors des achats, des bons de livraisons avec en tête de l'association Atannwir lilbassariate, sont remis aux interessés.
Un des documents que les membres du syndicat des opticiens d'Agadir avancent «comme preuve de l'exercice illégal d'un acte de commerce par une association à but non lucratif».

Ils ne comptent pas en rester là, et sont décidés à aller en Justice. En décembre 2006, les opticiens de Meknès avaient déjà fait la même démarche auprès du TPI de la ville, mais il semble que l'action soit restée sans suite jusqu'à ce jour.

L'Economiste